



République Française
Département de la Moselle
Commune de BAZONCOURT -57530
Tél : 03.87.64.73.67
Fax : 03.87.57.93.20
commune.bazoncourt@wanadoo.fr

REGLEMENT INTERIEUR SEJOUR ADO

L'inscription au séjour ado entraîne obligatoirement l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des prérogatives qui y sont rattachées.

Le séjour ado est mis en place dans le but d'accueillir les enfants du 8 au 12 juillet 2019.

Objectifs de l'accueil de loisirs :

Sociabilisation : savoir vivre avec les autres, reconnaître les règles collectives et les accepter

Education à la vie collective et amélioration du comportement de chacun au sein du groupe, respecter l'autre, le prendre en compte, partager, coopérer, s'entraider, avoir un projet en commun

Connaissance des autres : connaître des enfants différents par leur aspect physique, leurs connaissances, leurs habitudes, ...

Apprentissage de l'autonomie : savoir agir sans aide dans les situations simples de la vie quotidienne, apprendre à s'affirmer, (affirmer ses goûts, ses choix, les expliquer)

Découverte et apprentissage d'habitudes et de règles de vie (éventuellement différentes des siennes) ranger ses affaires, mettre et débarrasser la table, manger autrement, participer aux repas, respecter les règles d'hygiène

Découvertes d'activités nouvelles, sportives et ludiques

Développement du sens pratique par des ateliers

Découverte de la nature, de sa richesse, prise de conscience des enjeux de la protection de l'environnement, respect des lieux

Le public :

Les enfants accueillis doivent être nés entre 2004 et 2007. (De la 6^{ème} à la 3^{ème})

Modalités d'inscription :

Les inscriptions se font uniquement par bon de réservation aux dates prévues ou pendant les horaires d'ouverture du secrétariat de mairie (lundi : 18h-19h30 / mardi : 10h-12h et vendredi : 14h-15h30).

Tout enfant dont le dossier est incomplet ne pourra faire l'objet d'une inscription.

Prise en charge des enfants et horaire d'accueil :

Arrivée le lundi 9h sur le site ; départ le vendredi 16h30

Transport aller/retour assuré par les parents.

Si l'enfant est pris en charge au retour par une personne différente du représentant légal, fournir obligatoirement une autorisation signée

Absence :

En cas de maladie de l'enfant, prévenir le plus tôt possible sur le portable du Directeur (06-61-09-71-05) ou de la directrice adjointe (06-69-61-01-29).

Tout enfant malade ne sera pas accepté.

Toute absence non justifiée par un certificat médical donnera lieu à l'encaissement du séjour.

Repas :

Les enfants participent à la gestion et à la préparation des repas. Nous tenons compte des allergies et autres consignes alimentaires. Fournir le protocole concernant l'enfant.

Assurance et responsabilité :

L'assurance responsabilité civile des parents est obligatoire ; fournir l'attestation.

L'enfant doit avoir un comportement correct pendant toute la durée du camp.

Tout manquement au règlement intérieur pourra entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Informations :

Toute prise de médicament pendant l'accueil doit être justifiée sur ordonnance médicale.

En cas d'incident ou de maladie, le Directeur prendra toute mesure appropriée.

Vos enfants sont susceptibles d'être photographiés à différentes occasions, l'autorisation sur le bon de réservation vaut acceptation.

En cas de désistement, toute inscription est définitive, la totalité du séjour sera due.

Tarif :

Les tarifs et modalités de paiement figurent sur le bon de réservation. **La facturation sera effectuée à l'inscription.** Possibilité de paiement par chèque bancaire ou vacances ; ou d'opter pour le prélèvement automatique (formulaire à compléter accompagné d'un RIB)

Date

Signature des parents